

ANNEXE 1

LISTE DES ÉTUDES ET PROJETS ACTUELS DE LA VILLE DE BRUXELLES

GESTION DE L'EAU DANS L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE BRUXELLES

ETUDES ET PROJETS EN DATE DE FIN 2021

- Etude valorisation des toitures

Etude sur le potentiel des toitures du patrimoine public de la Ville en terme de production énergétique, alimentaire, de perméabilisation, etc.

- Etude Citernes Laeken

Etude du potentiel de tamponnage/retention et valorisation des eaux de ruissellement sur le patrimoine public de la Ville sur le territoire de Laeken. Au total, 19 sites ont été étudiés sur bassin versant Molenbeek car il s'agit du territoire de la Ville le plus touché par les inondations. Un classement des sites par ordre de priorité d'installation de dispositifs de récupération a été effectué. Pour chaque site, des propositions d'aménagements de dispositifs de récupération ont été faites et pour les bâtiments qui ont une topographie qui le permet, des aménagements GIEP sont proposés.

- Etude verdurisation

Cette étude, en cours d'élaboration, est menée sur 2 quartiers pilotes : vieux Laeken et quartier Européen. Le but de cette mission est d'évaluer au regard de nombreuses contraintes techniques (localisation des impétrants, profil des voiries, besoins en stationnement, etc.), quel serait le potentiel de verdurisation (et donc de désimperméabilisations et d'infiltration) de toutes les voiries situées dans le périmètre d'étude. En sortiront une série de recommandations qui serviront à cadrer l'aménagement futur de ces voiries.

- OpenSource

OpenSource.Brussels veut économiser l'eau du robinet en mettant à la disposition pour tous types d'applications des eaux souterraines pompées lors de chantiers et qui sont actuellement rejetées dans le réseau d'égouttage. Or, à terme, ces rejets devraient être taxés par la Région. Et en parallèle, les épisodes de sécheresse s'intensifient ce qui augmente les besoins en eau de la Ville. C'est pourquoi la Ville a lancé une étude menée par opensource pour :

1. évaluer les besoins en eau théorique de nos services Espaces verts et propreté
2. trouver des sources alternatives d'eau pour ces services afin de limiter leurs besoins en eau de distribution : eaux d'exhaure, eaux pluviales, eaux de piscine, eaux du canal, etc.

- **Système Récupération d'eaux grises**

Le département Travaux de Voirie de la Ville souhaite se lancer dans un projet pilote visant la réutilisation des eaux grises. Ce projet concerne un bâtiment qui occupe une quarantaine de personnes qui utilisent les douches de façon quotidienne. L'eau ainsi récupérée serait traitée avant réemploi afin d'alimenter les réservoirs des wc's et urinoirs ou encore, pour l'arrosage des plantes.

Pour plus d'infos -> contacter les TdV car je n'en sais pas plus

- **Déconnexion des descentes d'eaux pluviales de notre Haute Ecole des Arts et Métiers**

Evaluation du potentiel de déconnexion des descentes d'eaux pluviales à l'échelle de tout le site avec, en premier temps, le réaménagement d'une des cours de récréation (-> infiltration potentielle des eaux pluviales ?) et, dans un second temps, mise en place de citernes de récupération pour tenter d'alimenter les sanitaires, entretien, etc.

- **Administration : gourdes / fontaines / étude qualité eau**

Promotion de la consommation d'eau publique via distribution début septembre de quelque 3.500 gourdes aux membres du personnel de la VBX (Rq: les écoles n'ont pas fait partie de la commande initiale de la VBX, j'ignore si elles ont commandé depuis lors)

Par ailleurs, la quasi-totalité des fontaines "bonbonnes" ont été remplacées par des fontaines connectées au réseau de distribution d'eau

Par ailleurs, outre des analyses de la qualité de l'eau de distribution déjà effectuées dans plusieurs bâtiments de la Ville, les agents peuvent demander de faire procéder à des analyses pour être rassurés sur sa qualité

Le département s'est lancé dans la distribution de gourdes à l'attention de l'ensemble du personnel IP. Il reste quelques écoles à livrer. Une commande doit encore être passée car vu les 5000 membres du personnel et le coût d'une gourde, nous avons dû l'étaler. Des gourdes sont également prévues dans le marché des kits scolaires pour l'enseignement primaire. (A noter que les gourdes prévues par le marché IBGE sont beaucoup beaucoup moins chères que celles du marché de la ville). Par contre, à la rentrée 2021, tous les élèves de P1 avaient reçu une gourde (elles sont déjà livrées).

- **Shayp**

Projet pilote d'une nouvelle variété de dataloger connecté permettant l'identification et le signalement rapides de fuites d'eau (et par conséquent de grandes économies de consommation et d'argent)

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS À LAEKEN

- Brusseau bis

Dans le cadre du projet Brusseau bis, dont la sélection par Innoviris a été validée en décembre, la Ville va travailler à la lutte contre les inondations dans un quartier qui en est très affecté : quartier Square Léopold à Laeken.

Ce projet rassemble de nombreuses actions, tant sur le territoire de la Ville qu'au sein des communes en amont, qui ont un impact direct sur les inondations que nous subissons (Jette, Ganshoren, Berchem). Outre ces communes, Bruxelles Environnement, l'ULB, VUB, Vivaqua et les EGEB font également partie de ce consortium.

Au niveau des actions propres à notre territoire, plusieurs volets ont été identifiés :

1. Participation citoyenne (actions sur les parcelles privées)
2. Actions sur les bâtiments publics du périmètre
3. Réaffectation d'espaces publics sensibles à l'eau

Plus particulièrement, sur le site de la Ville, le projet envisagé concerne une réflexion collective avec les habitants pour rendre la rue Duysburg (située à cheval sur Jette et la Ville) ainsi que le Square Prince Léopold « sensibles à l'eau » (réaménagements propices à la lutte contre les inondations, déconnexion des descentes d'eaux pluviales mais aussi étude du potentiel de déconnexion et de mise à ciel ouvert du Molenbeek sur ce tronçon).

- Projet Nos Pilifs Quartier inondations Laeken

Désignation en 2020 de Nos Pilifs comme partenaire de promotion et d'utilisation des primes « eau » de la Ville (réalisation de diagnostic, formalités administratives et travaux). Les particuliers habitant dans le périmètre de la zone déterminée de Laeken pourront faire appel à La Ferme Nos Pilifs pour qu'elle établisse un diagnostic relatif à la gestion de l'eau de pluie sur leur parcelle, propose des solutions y relatives (sur base des critères d'éligibilité aux « primes eau » communales), en estime les coûts et enfin, suite à l'accord du demandeur, exécute les travaux décidés.

ESPACES PUBLICS

- Etang Osseghem

Il s'agit d'une étude hydraulique visant à trouver une source d'alimentation durable et pérenne (d'ici 2080 vu les défis climatiques auxquels la Ville sera confrontée) en eau à l'étang d'Osseghem qui souffre d'un manque d'eau chronique. Cette étude qui est une étude annexe au plan de gestion du parc d'Osseghem est pratiquement finalisée. Deux sources potentielles en eau ont été identifiées :

1. Eaux de ruissellement de l'espace public (Avenue de l'Atomium et à terme, du site du Trade Mart, en lien avec le futur PAD)
2. Pompage de la nappe avec compensation du volume prélevé via infiltration d'eaux de ruissellement

- Parc Meudon

Il s'agit de la réalisation d'une étude hydrogéologique sur le parc Meudon à Neder-Over-Heembek où un étang existait encore, il y a encore quelques années. Malheureusement, celui-ci s'assèche d'années en années. Il faudrait donc trouver une nouvelle source d'alimentation en eau. Cette étude serait en lien avec un projet de réaménagement global de ce parc (BKP). Cette étude se lance en janvier et durera plus d'un an.

- Plan d'eau rue Orts

1er trimestre 2021: Finalisation de l'aménagement du plan d'eau de la rue Orts dans le cadre du réaménagement des bds du centre

PARTICIPATION CITOYENNE

- Primes eau

Création en 2019 de nouvelles primes visant à améliorer la gestion des eaux de ruissellements à l'échelle du parcellaire/des bâtiments (installation, réparation/réhabilitation ou remplacement de citernes de récupération d'eau de pluie raccordées à au moins un WC, perméabilisation des zones de recul et intérieur d'îlots, infiltration des eaux de pluie, aménagement de toitures vertes, etc.) et désignation en 2020 de Nos Pilifs comme partenaire de promotion d'utilisation de ses primes (réalisation de diagnostic, formalités administratives et travaux)

- Journées Bruxelloises de l'eau (journée mondiale de l'eau)

Comme chaque année, pour la 'semaine de l'eau' (21 au 28/03/2021), la Ville organise une série d'activités sur son territoire.

Mais incertitudes cette année vu le contexte actuel.

- Appel à projet Climat – thématique Eau

Mise en avant du thème de l'eau dans le cadre de l'édition 2021 de l'appel à projets "Initiatives durables". Pour les projets entrants dans cette thématique, une majoration du subside est proposée, pouvant atteindre 10.000€.

ANNEXE 2

OBJECTIFS DE CONSERVATION ZSC I

ANNEXE 4 : Objectifs de conservation applicables à l'ensemble du site

I. Objectifs de conservation

Les tableaux ci-dessous fixent les objectifs de conservation quantitatifs et qualitatifs du site Natura 2000 – BE1000001 : « ZSC I : La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe Complexe Forêt de Soignes - Vallée de la Woluwe » pour chaque type d'habitat naturel et chaque espèce d'intérêt communautaire visés aux articles 5, 6 et 7 du présent arrêté.

Des objectifs de conservation sont également fixés pour les habitats naturels d'intérêt régional et pour les populations d'espèces d'intérêt régional visés aux articles 8 et 9 du présent arrêté.

Ces objectifs de conservation sont établis de manière à assurer le maintien de l'état de conservation de ces habitats et de ces espèces tel qu'évalué au moment de l'identification du site et à réaliser une amélioration progressive de l'état de conservation de ces habitats et de ces espèces afin de maintenir ou atteindre l'état de conservation favorable.

Enfin, pour autant qu'ils ne compromettent pas la réalisation des objectifs de conservation visés ci-dessus, il est établi des objectifs visant au maintien et/ou au rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces indigènes visées à l'article 10 du présent arrêté. Ces objectifs de conservation figurent dans le tableau ci-dessous.

Objectifs de conservation relatifs aux habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné (Annexe I.1 de l'Ordonnance)				
Habitat d'intérêt communautaire		Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	Mesures générales*
	Sous-type / Superficie			
Prescription générale concernant les habitats d'intérêt communautaire: pour des raisons écologiques, historiques, paysagères, et/ou récréatives un maximum de 5% de la superficie totale de la ZSC peut être transformée vers un ou plusieurs autre stade de succession (semi-) naturels des habitats concernés.				
Prescription générale concernant la connectivité des habitats : prendre des mesures afin de maintenir les connexions existantes, et de reconnecter les habitats entre et au sein même des stations Natura 2000. La mise en œuvre de ces mesures de reconnexion est important pour limiter les effets barrières pour la faune et flore protégée.				
3150 Lacs naturellement eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	19,3 ha	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif à réaliser pour les étangs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etang du Fer à cheval ○ Etang Woluwe long (Est) ○ Grand et Petit Mellaerts ○ Etang du parc Ten Reuken ○ Etangs du Rouge Cloître 4 et 5 ○ Etang sec du Vuylbeek ○ Etang du Domaine des Silex ○ Etang de Boitsfort – Etang du Moulin 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'un état qualitatif favorable • parvenir à des écosystèmes naturels d'eaux limpides, avec une grande variété de plantes aquatiques flottantes ou submergées et une végétation rivulaire naturelle; • parvenir à un équilibre naturelle des populations de poissons en évitant les fousseurs ; • favoriser les berges naturelles et les aménagements favorable aux batraciens ; • restauration progressive des conditions hydromorphologiques qualitatives et quantitatives appropriées à cet habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> • supprimer les sources d'eutrophisation; • supprimer les rejets d'eau usée et d'eau potentiellement polluée en provenance d'infrastructures de transport ; • prévoir un curage et/ou dragage phasé; • éviter l'accumulation de matières organiques; • éviter un ombrage excessif (mise en lumière); • canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles ; • gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer
4030 Landes sèches européennes	Ponctuelle (<5 ha)	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintenir de la superficie existante ; • développer des zones de landes (temporaires) sur les clairières dans des types de bois acidophile (9120 et 9190) • mise en œuvre d'un réseau avec ce type d'habitat au sein de la Forêt de Soignes et dans la Vallée de la Woluwe 	<ul style="list-style-type: none"> • développer cet habitat en tant que élément de bonne qualité structurelle dans les habitats 9120 et 9190 • parvenir à des zones avec présence de bruyères et autres espèces clés de l'habitat • créer des conditions favorables pour l'habitat s'étendant à partir des endroits où l'habitat est présent • intégrer l'habitat dans un réseau cohérent de bois, lisières et clairières permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé et la dispersion de la faune associée. 	<ul style="list-style-type: none"> • intégrer le développement (temporaire) de cet habitat dans la gestion sylvicole de la Forêt de Soignes • supprimer les sources d'eutrophisation; • gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer. • favoriser les essences naturelles et caractéristiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle;
6430 Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Sous-type Lisières forestières 1,9 ha	<ul style="list-style-type: none"> • développement, dans au moins 10 endroits, de lisières d'au moins 100 m de longueur et 15 m de largeur entre les bois et les milieux ouverts ; • développement d'une végétation de lisière sur une longueur d'environ 10 km, de préférence dans des endroits humides ; 	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien de l'état de conservation existant au moment de l'identification du site; • développement progressif de zones de lisières constituées d'espèces indigènes d'arbres, arbustes et plantes herbacées ; • intégration de cet habitat dans un réseau d'habitats mégaphorbiales permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Stachys sylvatica</i>, <i>Clematis vitalba</i>, <i>Fragaria vesca</i>, <i>Stellaria holostea</i>, <i>Humulus lupulus</i>, <i>Omithogalum umbellatum</i>, <i>Silene dioica</i>, <i>Sambucus ebulus</i> et la dispersion de la faune associée. 	<ul style="list-style-type: none"> • supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation; • supprimer les rejets d'eau usée et d'eau potentiellement polluée en provenance d'infrastructures de transport ; • récupérer et laisser s'infiltrer les eaux de pluie et récupérer les eaux de source propres; • évacuer les eaux usées par les égouts ou les épurer localement; • gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer.

	<p>Sous-type Mégaphorbiaies humides à détrémpées</p> <p>4,3 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien de la superficie existante 	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien de l'état de conservation existant au moment de l'identification du site ; • restauration des conditions hydrologiques qualitatives et quantitatives appropriées à un habitat humide à détrémpé • intégration de cet habitat dans un réseau d'habitats de mégaphorbiaies permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Angelica sylvestris</i>, <i>Iris pseudacorus</i>, <i>Lythrum salicaria</i>, <i>Polygonum bistorta</i>, <i>Scirpus sylvaticus</i>, <i>Valeriana repens</i>, <i>Carex acutiformis</i>, <i>Lycopus europaeus</i>, <i>Solanum dulcamara</i> et la dispersion de la faune associée 	<ul style="list-style-type: none"> • éviter l'embroussaillage et les plantations ; • supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation ; • supprimer les rejets d'eau usée et d'eau potentiellement polluée en provenance d'infrastructures de transport ; • récupérer et laisser s'infiltrer les eaux de pluie et récupérer les eaux de source propres ; • évacuer les eaux usées par les égouts ou les épurer localement ; • réaménager écologiquement les cours d'eau, pièces d'eau et zones de sources ou de suintement ; • gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer.
<p>6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</p>	<p>15,1 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien de la superficie existante 	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien de l'état de conservation existant au moment de l'identification du site ; • restauration de prairies maigres ; • Intégration de cet habitat dans un réseau d'habitats prairiaux au sein de la ZSC, permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Centourea jaceo</i>, <i>Crepis biennis</i>, <i>Galium molluga</i>, <i>Lathyrus pratensis</i>, <i>Lotus corniculatus</i>, <i>Knautia arvensis</i>, <i>Leucanthemum vulgare</i>, <i>Malva moschata</i>, <i>Ornithogalum umbellatum</i>, <i>Pastinaca sativa</i>, <i>Daucus carota</i> et la dispersion de la faune associée 	<ul style="list-style-type: none"> • supprimer les sources d'acidification et d'eutrophisation ; • appliquer une gestion de fauche bisannuelle avec exportation du produit de fauche.
<p>7220 Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)</p>	<p>Ponctuelle (<5000 m²)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien de la superficie existante 	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien de l'état de conservation existant au moment de l'identification du site ; • restauration progressive des conditions hydrologiques qualitatives et quantitatives appropriées à cet habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> • supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation ; • favoriser les essences naturelles et caractéristiques de l'habitat ; • récupérer et laisser s'infiltrer les eaux de pluie et récupérer les eaux de source propres ; • canaliser la fréquentation récréative et les travaux de gestion pour protéger les zones sensibles.
<p>9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>).</p>	<p>1204 ha</p>	<p>au minimum, maintien de la superficie existante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • évoluer vers un état de conservation favorable sur 50 % de la superficie <ul style="list-style-type: none"> ○ développement d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ; ○ maintien ou restauration progressive de strates arborées et arbustives composée d'un mélange d'essences caractéristiques de cet habitat telles que <i>Ilex aquifolium</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>, <i>Acer pseudoplatanus</i>, <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Betula pendula</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Quercus robur</i>, <i>Carpinus betulus</i>, <i>Frangula alnus</i>, <i>Populus tremula</i>, <i>Tilia cordata</i> ; • maintien de bois mort sur pied ou au sol à raison de minimum 5% du volume total sur pied ; 	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser les essences naturelles et caractéristiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle ; • accroître la quantité de bois mort sur pied ou au sol ; • gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer ; • supprimer les sources d'eutrophisation ; • canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles ; • développer une végétation de lisière sur les limites des parcelles forestières et dans les clairières.

9130 Hêtraies de l' <i>Asperula-Fagetum</i>	189 ha	au minimum, maintien de la superficie existante	<ul style="list-style-type: none"> • évoluer vers un état de conservation favorable sur 75 % de la superficie • réalisation progressive d'un état qualitatif favorable par le développement d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ; • au minimum, maintien de bois mort sur pied ou au sol à raison de minimum 5% du volume totale sur pied; • maintien ou restauration progressive de strates arborées et arbustives composée d'un mélange d'essences caractéristiques de cet habitat telles que <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Quercus robur</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Acer pseudoplatanus</i>, <i>Prunus avium</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Carpinus betulus</i>, <i>Acer campestre</i>, <i>Crataegus</i> sp., <i>Tilia platyphyllos</i>, <i>Cornus sanguinea</i>, <i>Euonymus europaeus</i>, <i>Tilia cordata</i>, <i>Fraxinus excelsior</i>, <i>Populus tremula</i>, <i>Ribes rubrum</i>, <i>Salix caprea</i>, <i>Betula pendula</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser les essences naturelles typiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle; • accroître la quantité de bois mort sur pied ou au sol; • gérer activement les espèces exotiques invasives (voir annexe IV de l'ordonnance) pour limiter leur dispersion ou les éradiquer ; • supprimer les sources d'eutrophisation; • canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles. • développement d'une végétation de lisière sur les limites des parcelles forestières et dans les clairières.
9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	191 ha	au minimum, maintien de la superficie existante	<ul style="list-style-type: none"> • évoluer vers un état de conservation favorable sur 75 % de la superficie ; • développement d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ; • maintien de bois mort sur pied ou au sol à raison de minimum 5% du volume total sur pied; • maintien ou restauration progressive de strates arborées et arbustives composée d'un mélange d'essences caractéristiques de cet habitat telles que <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Quercus robur</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Fraxinus excelsior</i>, <i>Prunus avium</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Carpinus betulus</i>, <i>Acer campestre</i>, <i>Crataegus monogyna</i>, <i>Tilia platyphyllos</i>, <i>Cornus sanguinea</i>, <i>Euonymus europaeus</i>, <i>Tilia cordata</i>, <i>Populus tremula</i>, <i>Ribes rubrum</i>, <i>Salix caprea</i>, <i>Betula pendula</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Ulmus laevis</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser les essences naturelles typiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle ; • accroître la quantité de bois mort sur pied ou au sol ; • gérer activement les espèces exotiques invasives (voir annexe IV de l'ordonnance) pour limiter leur dispersion ou les éradiquer ; • supprimer les sources d'eutrophisation; • canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles. • développement d'une végétation de lisière sur les limites des parcelles forestières et dans les clairières.
9190 Vieilles chênaies acidophiles des plânes sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	12 ha	au minimum, maintien de la superficie existante	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien de l'état de conservation qualitatif existant au moment de l'identification du site ; • développement d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ; • maintien de bois mort sur pied ou au sol à raison de minimum 5% du volume total de bois sur pied, • maintien ou restauration progressive de strates arborées et arbustives composée d'un mélange d'essences caractéristiques de cet habitat telles que <i>Quercus robur</i>, <i>Betula pendula</i>, <i>Betula pubescens</i>, <i>Populus tremula</i>, <i>Pinus sylvestris</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>, <i>Frangula alnus</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Quercus petraea</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser les essences naturelles typiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle; • accroître la quantité de bois mort sur pied comme au sol; • gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer ; • supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation ; • canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles ; • développer une végétation de lisière sur les limites des parcelles forestières et dans les clairières.
91E0 Forêts alluviales à <i>Ainus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	40 ha (Sous-type)	• au minimum, maintien de la superficie existante	<ul style="list-style-type: none"> • évoluer vers un état de conservation favorable sur 50 % de la superficie totale; 	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser les essences naturelles typiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle;

<p>(<i>Alno-Padiion, Alnion inconae, Salicion albae</i>)</p>	<p>aulnaie-frênale à <i>Carex remota</i> 13,4 ha)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou développement progressif des transitions entre les différents stades d'évolution de ce type d'habitat (6430; prairie à Populage des marais; roselières;...). 	<ul style="list-style-type: none"> • évoluer vers un état de conservation favorable pour le sous-type aulnaie-frênale à <i>Carex remota</i> ; • développement d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ; • maintien de bois mort sur pied ou au sol à raison de 5% du volume total de bois sur pied; • maintien ou restauration progressive de strates arborées et arbustives composée d'un mélange d'essences caractéristiques de cet habitat telles que <i>Alnus glutinosa, Betula pubescens, Frangula alnus, Sorbus aucuparia, Betula pendula, Salix cinerea, Fraxinus excelsior, Prunus padus, Corylus avellano, Cornus sanguinea, Crataegus monogyna, Viburnum opulus, Alnus glutinosa, Sambucus nigra, Acer pseudoplatanus, Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor</i> ; • éliminer l'assèchement e: l'eutrophisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • accroître la quantité de bois mort sur pied ou au sol; • gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer. • supprimer les sources d'eutrophisation ; • supprimer les rejets d'eau usée et d'eau potentiellement polluée en provenance d'infrastructures de transport ; • récupérer et/ou laisser s'infiltrer les eaux propres de pluie et de source; • évacuer les eaux usées par les égouts, ou les épurer localement; • réaménager écologiquement les cours d'eau, pièces d'eau et zones de sources ou de suintement; • canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles. • développer une végétation de lisière sur les limites des parcelles forestières et dans les clairières.
--	---	--	--	---

*Mesures générales: ces mesures de gestion générales seront précisés pour chaque habitat dans le plan de gestion du site qui sera adopté par le gouvernement en application de l'article 48 de l'ordonnance du 1^{er} mars 2012 relatif à la conservation de la nature

Objectifs de conservation relatifs aux habitats d'intérêt régional (Annexe I.2 de l'Ordonnance)			Mesures générales*
Habitat d'intérêt régional (superficie)	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	
Prescription générale concernant les habitats d'intérêt régional: pour des raisons écologiques, historiques, paysagères, et/ou récréatives un maximum de 5% de la superficie totale de la ZSC peut être transformée vers un ou plusieurs autre stade de succession (semi-) naturels des habitats concernés.			
Prairies à Populage des marais (<i>Galtha palustris</i>) 2,4 ha	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de la superficie existante ; utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologiques entre les biotopes terrestres et aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> évoluer vers un état de conservation favorable sur 75 % de la superficie ; intégration de cet habitat dans un réseau d'habitats prairiaux permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Galtha palustris</i>, <i>Carex acutiformis</i>, <i>Carex disticha</i>, <i>Lychnis flos-cuculi</i>, <i>Hypericum tetrapterum</i>, <i>Equisetum palustre</i> et la dispersion de la faune associée. 	<ul style="list-style-type: none"> appliquer une gestion de fauche d'amaigrissement ; recupérer et laisser s'infiltrer les eaux de pluie et récupérer les eaux de source propres; évacuer les eaux usées par les égouts, ou les épurer localement; réaménager écologiquement les cours d'eau, pièces d'eau et zones de sources ou de suintement ; supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation.
Prairie à Crételle (<i>Cynosurus cristatus</i>) 50 ha	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de 25 ha de cet habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> évoluer vers un état de conservation favorable sur 50 % de la superficie ; intégration de cet habitat dans un réseau d'habitats prairiaux permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Achillea millefolium</i>, <i>Agrostis capillaris</i>, <i>Cardamine pratensis</i>, <i>Plantago lanceolata</i>, <i>Ranunculus acris</i>, <i>Bellis perennis</i>, <i>Phleum pratense</i>, <i>Trifolium repens</i>, <i>Taraxacum</i> spp. et la dispersion de la faune associée. 	<ul style="list-style-type: none"> appliquer une gestion de fauche et/ou une gestion de pâturage extensif ; supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation.
Prairies à Agrostis commun (<i>Agrostis capillaris</i>) 0,1 ha	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de la surface existante 	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de l'état de conservation qualitatif existant ; intégration de cet habitat dans un réseau d'habitats prairiaux permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Hieracium pilosella</i>, <i>Trifolium arvense</i>, <i>Potentilla erecta</i>, <i>Hieracium umbellatum</i>, <i>Luzula campestris</i>, <i>Anthoxanthum odoratum</i>, <i>Rumex acetosella</i> et la dispersion de la faune associée. 	<ul style="list-style-type: none"> appliquer une gestion de fauche d'amaigrissement ; supprimer les sources d'acidification et d'eutrophisation.
Prairie à Potentille des oies (<i>Potentilla anserina</i>) 3,6 ha	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de la surface existante 	<ul style="list-style-type: none"> évoluer vers un état de conservation favorable sur 75 % de la superficie ; intégration de cet habitat dans un maillage d'habitats prairiaux permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Agrostis stolonifera</i>, <i>Potentilla anserina</i>, <i>Carex cuprino</i>, <i>Festuca arundinacea</i>, <i>Cardamine pratensis</i>, <i>Mentha aquatica</i>, <i>Rumex crispus</i> et la dispersion de la faune associée. 	<ul style="list-style-type: none"> appliquer une gestion de fauche et/ou appliquer une gestion de pâturage extensif ; supprimer les sources d'acidification et d'eutrophisation.
Roselières 3 ha	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de la surface existante utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologique entre les biotopes terrestres et aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> évoluer vers un état de conservation favorable sur 75 % de la superficie ; intégration de cet habitat dans un maillage d'habitats prairiaux permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Phragmites australis</i>, <i>Typha latifolia</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Dactylorhiza protermissa</i>, <i>Glyceria maximo</i>, <i>Sparganium erectum</i>, <i>Equisetum fluviatile</i> et la dispersion de la faune associée. 	<ul style="list-style-type: none"> appliquer une gestion de fauche hivernale.
Cancaie 1 ha	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de la surface existante utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologique entre les biotopes terrestres et aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de l'état de conservation qualitatif existant; intégration de cet habitat dans un maillage d'habitats prairiaux permettant la dissémination par graines d'espèces végétales clé telles que <i>Carex acuta</i>, <i>Carex riparia</i> et la dispersion de la faune associée. 	<ul style="list-style-type: none"> appliquer une gestion de fauche d'amaigrissement ; recupérer et laisser s'infiltrer les eaux propres de pluie et de source; évacuer les eaux usées par les égouts, ou les épurer localement; réaménager écologiquement les cours d'eau, pièces d'eau et zones de sources ou de suintement ; supprimer les sources d'eutrophisation.

* Mesures générales: ces mesures de gestion générales seront précisées pour chaque habitat dans le plan de gestion du site qui sera adopté par le gouvernement en application de l'article 48 de l'ordonnance du 1^{er} mars 2012 relatif à la conservation de la nature.

Objectifs de conservation relatifs aux espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles le site a été désigné (Annexe II.1.1)				Exigences écologiques de l'espèce
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	
Vertigo angustior	<i>Vertigo angustior</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes; • si possible, extension de ces populations et développement de celles-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce • mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce dans la vallée de la Woluwe ; • cf. objectifs qualitatifs relatifs à l'habitat 6430 	<ul style="list-style-type: none"> • absence de modifications très importantes et rapides du niveau de l'eau; • garder la cariçaie de la prairie humide ouverte en limitant les fauches à 1 fois/an; • permettre l'accumulation de litière humide de manière permanente; • absence de piétinement dans la cariçaie; • absence des travaux d'étrépage (ou d'élimination de la végétation avec litière). • présence de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou dépérissant, de préférence dans les lisières et sur des talus et versants bien ensoleillés; • présence des peuplements d'essences hôtes telles que <i>Quercus robur</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Ulmus spp.</i>, <i>Prunus spp.</i>, <i>Tilia spp.</i> ...; • présence d'un réseau de vieux arbres (d'essences hôtes) au sein des massifs forestiers ; • présence des biotopes urbains et les éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes ; • si possible, extension de ces populations et développement de celles-ci dans au moins 3 sites de reproduction. 	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce • mise en œuvre d'un réseau d'habitats naturels et artificiels (totems) favorables pour l'espèce s'étendant à partir des endroits où l'espèce est présent ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190 et 6430 	
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes; • extension progressive de ces populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce. • mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce dans la ZSC I. • cf. objectifs qualitatifs relatifs à l'habitat 3150. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'une bonne qualité de l'eau, dans les cours d'eau et les plans d'eau ; • présence de zones de pontes avec une eau à faible charge organique et bien oxygénée sans manques d'oxygène prolongés ; • présence de zones de pontes avec des espèces de moules d'eaux douces, telles que <i>Anodonta cygnea</i> et <i>Unio pictorum</i>; • absence de ou faible rempoissonnement, sans espèces fousseuses ; • réalisation de curages partiels répartis sur plusieurs années ; • présence de connexions franchissables suffisantes entre les habitats d'eaux lentes et le réseau hydrographique pour permettre le redéploiement de l'espèce ; • absence de changements de niveaux des cours d'eau et de mises à sec des pièces d'eau trop rapides. • présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois; • présence d'arbres à cavité, de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou dépérissant; • présence d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée • absence d'un éclairage dérangeant; • passages en dessous et au-dessus de l'infrastructure routière et ferroviaire • disponibilité de gîtes dans les bâtiments et souterrains • protection des gîtes existants et créer ou aménager de nouveaux gîtes dans les bâtiments et souterrains, en particulier ceux dont la présence de chauves-souris est avérée dont notamment: <ul style="list-style-type: none"> - Rouge-Cloître, Prieuré (grenier), ferme (caves), cave souterraine à l'arrière de la ferme; glacière ancienne propriété d'Huart; - Jardin Massart: ancien dévidoir de l'étang; - parc Tournay-Solvay: glacière et caves aménagées du château; - domaine des Silex: ancien garage; - caves de l'ancien château du Clos des Chênes; - passages souterrains en pierre du pays et/ou en briques sous les drèves en Forêt de Soignes, la drève de Lorraine, la chaussée de Waterloo, le Ring R0 et la ligne de chemin de fer 161 en forêt de Soignes - souterrains construits spécifiquement pour les chauves-souris dans le cadre de l'élargissement de la ligne de chemin de fer 161 en Forêt de Soignes ; - bois de la Cambre: souterrain.
Chauves-souris en général	<i>Chiroptera</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. 	<p>Gîtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protection, optimisation et maintien des gîtes d'été et d'hivernation connus dans les bâtiments et souterrains. Etudier et réaliser les opportunités pour aménager des nouveaux gîtes • protection des gîtes dans des arbres creux. Augmentation du nombre d'arbres à cavité jusque 7 à 10 arbres à cavité par hectare. Cette augmentation est obtenue en maintenant des îlots de vieillissement et des vieux arbres étalés sur le massif <p>Connectivité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • conservation de corridors de vol sombres entre les différentes stations Natura 2000, et à l'intérieur de celles-ci. Garantir le maintien de connexions de vol fonctionnelles dans la Forêt de Soignes et entre le massif et le reste de la ZSC I. <p>Gagnages:</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintien ou développement de lisières étagées entre les bois et les milieux ouverts ; • cf. objectifs relatifs à l'habitat 6430 , aux lisières forestières, aux habitats forestiers, aux prairies, étangs et cours d'eau 	

Vespertilion des marais	<i>Myotis dasycneme</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par une restauration écologique des étangs, zones marécageuses et mares présentes ; • réaliser une bonne qualité de l'eau, surtout dans les zones de gagnage ; • maintien ou restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage; • maintien et si possible développement d'un réseau de gîtes d'été et d'hiver, zones de gagnage et routes de vol non éclairées; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> • cfr. partie "Chauves-souris en général" plus haut.
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce maintien ou restauration d'un paysage varié composé de pâtures entourées de haies vives à l'intérieur d'un réseau de haies, de prairies de fauche (fauchées 1 ou 2 fois / an), de lisières, de vergers et de zones boisées ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage. • maintien et si possible développement d'un réseau de gîtes d'été et d'hiver, zones de gagnage et routes de vol non éclairées; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6430, 6510, 9120, 9130, 9160 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • cfr. partie "Chauves-souris en général" plus haut. • Présence de bétail non traité aux antibiotiques
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par une gestion forestière diversifiant les milieux • maintien et développement d'une forêt à structure horizontale et verticale diversifiée avec de nombreux arbres à cavité et des lisières âgées ainsi que des éléments linéaires du paysage dans les milieux plus ouverts; • limitation des sources lumineuses dans les zones de gagnage; • maintien et développement de routes de vol non-éclairées, par exemple les tunnels en dessous de l'infrastructure en Forêt de Soignes. • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430; 	<ul style="list-style-type: none"> • cfr. partie "Chauves-souris en général" plus haut
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou restauration d'un paysage varié composé de pâtures entourées de haies vives à l'intérieur d'un réseau de haies, de prairies de fauche (1 ou 2 fois / an), de vergers, de lisières et de zones boisées ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage. • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430; 	<ul style="list-style-type: none"> • cfr. partie "Chauves-souris en général" plus haut.

Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • retour d'une population viable en Région Bruxelloise. 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par une restauration écologique des étangs, zones marécageuses et mares présentes ; • étudier la possibilité de créer des mares avec des zones d'hibernation (tas de pierre et de bois) à proximité • mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce dans la ZSC I ; • maintenir une bonne qualité de l'eau dans les sites où et les sites aménagés pour l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150, 6430, 9160 et 91E0..
--------------	---------------------------	---	---

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Objectifs de conservation relatifs aux espèces de l'annexe II.1.2 de l'ordonnance		Exigences écologiques de l'espèce
		quantitatifs	qualitatifs	
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	<ul style="list-style-type: none"> présence de l'espèce en hiver et pendant la période de migration (3-6 individus) 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos et l'alimentation de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques; cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150, 6430, 6510 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et les plans d'eau de faible profondeur; protéger les étangs les plus tranquilles d'une extension d'activités récréatives aquatiques.
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	<ul style="list-style-type: none"> présence de l'espèce en hiver et pendant la période de migration 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, et l'alimentation de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques; maintien d'une suite d'étangs apte à accueillir l'espèce en migration et en hiver. cf. objectifs qualitatifs relatifs aux habitats 3150. 	<ul style="list-style-type: none"> présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau; protéger les étangs les plus tranquilles d'une extension des activités récréatives aquatiques.
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	<ul style="list-style-type: none"> maintien de 2 à 4 couples nicheurs dans la ZSC I. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques; cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 4030, 9120, 9130, 9160, 9190, et 91E0. 	<ul style="list-style-type: none"> présence de clairières temporaires et/ou permanentes en forêt de Soignes; protéger les environs des arbres qui portent les nids et les alentours de la pression récréative et de la destruction; présence d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification; à proximité des espaces forestiers occupés, présence de milieux ouverts riches en nids de guêpes et bourdons, en reptiles et batraciens.
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	<ul style="list-style-type: none"> maintien des populations d'espèces proies naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> conservation et restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage ; favoriser la nidification sur les grands bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> présence des milieux (semi-)naturels et péri-urbains environnants suffisantes pour assurer le maintien de la diversité des proies potentielles.
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	<ul style="list-style-type: none"> présence de l'espèce pendant la période de migration 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, et l'alimentation de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques; cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 4030, 9120, 9130, 9160 et 9190. 	<ul style="list-style-type: none"> présence, au sein des massifs forestiers, de zones ouvertes telles que landes, clairières ou jeunes plantations ; présence d'arbres isolés dans les zones ouvertes. faible densité en sanglier.
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien de 4 couples nicheurs dans la ZSC I. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques; cf. objectifs qualitatifs relatifs aux habitats 6430 et 91E0. 	<ul style="list-style-type: none"> présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et grands plans d'eau; protéger les sites de nidification contre le dérangement et la destruction; conserver ou développer des sites de nidification et d'alimentation le long des ruisseaux et des étangs; présence d'une biomasse importante en poissons de petite taille ; présence d'une végétation rivulaire suffisante fournissant des postes d'affût aux oiseaux.
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	<ul style="list-style-type: none"> maintien de 3 à 5 couples nicheurs dans la ZSC I. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques; cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0. 	<ul style="list-style-type: none"> protéger les environs des arbres qui portent les nids contre le dérangement et la destruction; présence de grands et vieux arbres dans les zones boisées, tels que <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Pinus sylvestris</i>, <i>Larix decidua</i>, .. ; densité suffisante d'arbres à cavités et de gros hêtres présence de sites d'alimentation, principalement d'habitats propices aux fourmis et riches en bois mort.
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	<ul style="list-style-type: none"> maintien de 18 à 25 couples nicheurs dans la ZSC I. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques; cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0. 	<ul style="list-style-type: none"> présence dans les zones boisées d'une représentation équilibrée des classes d'âge et maintien de gros bois de chêne (de plus de 200 cm de circonférence) ; présence d'arbres morts et à cavités et de bouquets de gros arbres

Objectifs de conservation relatifs aux espèces d'intérêt régional (Annexe II.4)				Exigences écologiques de l'espèce
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	
Fouine	<i>Martes foina</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage ; réaliser un réseau d'habitats favorable à l'espèce au sein de la ZSCL, tenant compte de ses exigences écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> présence des zones de refuges ; présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; présence de vergers et arbres fruitiers.
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	<ul style="list-style-type: none"> développer une population 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés au repos, à l'alimentation et à la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques ; développement d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce dans la ZSCL ; cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0. 	<ul style="list-style-type: none"> présence de grands et vieux arbres à cavités dans les zones boisées, tels que <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Pinus sylvestris</i>, <i>Larix decidua</i>, ... ; présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes routes à forte circulation qui traversent la ZSCL.
Lérot	<i>Elomys quercinus</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés au repos, à l'alimentation et à la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques ; développement d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce dans la ZSCL ; maintien ou restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage. cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6510 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> présence des zones de refuges ; présence de vergers et arbres fruitiers ; présence d'habitat d'hibernation ; présence de biotopes urbains et d'éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien des populations existantes à proximité de la ZSCL. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150, 6430 et 6510. 	<ul style="list-style-type: none"> présence de zones de boue à proximité des noyaux de reproduction ; présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	<ul style="list-style-type: none"> développer un site de reproduction de l'espèce 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques ; cf. objectifs qualitatifs relatifs aux habitats 3150 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et grands plans d'eau ; protéger les sites de nidification contre le dérangement et la destruction ; conserver ou développer des sites de nidification et d'alimentation le long des ruisseaux et des étangs.
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	<ul style="list-style-type: none"> développer un site de reproduction de l'espèce. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> présence de bétail ; présence d'étables accessibles à l'espèce ; présence de sols nus limoneux humide à proximité des sites de nidification ; présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques ; développement d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce ; cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6430, 9120, 9130 et 9190. 	<ul style="list-style-type: none"> présence d'endroits qui permettent la thermorégulation (zones ensoleillées et ombrageuses) ; présences de zones d'hibernation ; présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois .

Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques ; • développement d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce au sein de la Forêt de Soignes et les domaines avoisinants ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6430, 9120, 9130 et 9190. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'endroits qui permettent la thermorégulation (zones ensoleillées et ombrageuses) ; • présences de zones d'hibernation ; • présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce, tenant compte de ses exigences écologiques ; • développement d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce au sein de la Forêt de Soignes ; • cf. objectifs qualitatifs relatifs aux habitats 6430, 9120, 9130, 9160, et 91E0. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de petites mares peu profondes et sans poissons ; • présence de bois mort et une couche épaisse de litière ; • présence de petit cours d'eau naturelle de faible débit avec de l'eau propre ; ..
Hanneton commun	<i>Melolontha melolontha</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou restauration des habitats appropriés pour les différents stades de développement des œufs, larves et adultes, tenant compte des exigences écologiques de l'espèce ; • conservation et restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6510, 9120, 9130, 9190 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence des plantes hôtes adultes telles que <i>Quercus robur</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Acer campestre</i>, <i>Salix caprea</i> et <i>Fagus sylvatica</i> ; • présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.
Carabe doré	<i>Carabus auronitens</i> var. <i>putseysi</i>	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou développement des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou restauration des habitats appropriés pour les différents stades de développement des œufs, larves et adultes, tenant compte des exigences écologiques de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'arbres mort sur pied en particulier des chênes et hêtres ; • présence d'une couche épaisse de litière ; • présence d'un réseau connecté d'habitats arborés au sein du massif forestier. • présence de bois mort dans les vallons en forêt
Grand mars changeant	<i>Apatura iris</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou restauration des habitats appropriés pour les différents stades de développement des œufs, chenilles, chrysalide et adultes, tenant compte des exigences écologiques de l'espèce ; • cf. objectifs qualitatifs relatifs aux habitats 6430, 9160 et 91E0. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence des plantes hôtes, tels que <i>Salix</i> sp et <i>Populus tremula</i> ; • présence des sources de nourriture pour l'espèce telles que des flaques d'eau riches en minéraux.
Thécia de l'orme	<i>Satyrium w-album</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou restauration des habitats appropriés pour les différents stades de développement des œufs, chenilles, chrysalide et adultes, tenant compte des exigences écologiques de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9130, 9160, 91E0 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; • présence des plantes hôtes (ormes, <i>Ulmus</i> spp.) et des espèces nectarifères telles que les ronces (<i>Rubus</i> sp.) et le troène (<i>Ligustrum vulgare</i>).
Thécia du bouleau	<i>Thecia betulae</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien ou restauration des habitats appropriés pour les différents stades de développement des œufs, chenilles, chrysalide et adultes, tenant compte des exigences écologiques de l'espèce ; • maintien ou restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage ; • cf. objectifs qualitatifs relatifs à l'habitat 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; • présence des plantes hôtes (Prunellier, <i>Prunus spinosa</i>) et ses principales plantes nectarifères telles que le Rosier des chiens (<i>Rosa canina</i>), la Clématite des haies (<i>Clematis vitalba</i>) et le Solidage verge d'or (<i>Solidago virgaurea</i>) .

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Objectifs de conservation relatifs aux espèces de l'annexe II.2 et II.3 sur base de l'article 40 §4 de l'ordonnance		Exigences écologiques de l'espèce (critères)*
		quantitatifs	qualitatifs	
Chauves-souris en général	<i>Chiroptera</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien des populations existantes. si possible, développement des populations 	<p>Gîtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> protection, optimisation et maintien des gîtes d'été et d'hivernation connus dans les bâtiments et souterrains. Etudier les opportunités pour aménager des nouveaux gîtes protection des gîtes dans des arbres creux. Augmentation du nombre d'arbres à cavité jusque 7 à 10 arbres à cavité par hectare. Cette augmentation est obtenue en maintenant des îlots de vieillissement et des vieux arbres étalés sur le massif. <p>Connectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> conservation de corridors de vol sombres entre les différentes stations Natura 2000, et à l'intérieur de celles-ci. Garantir le maintien de connexions de vol fonctionnelles dans la Forêt de Soignes et entre le massif et le reste de la ZSC I. <p>Gagnages :</p> <ul style="list-style-type: none"> maintien ou développement de lisières étagées entre les bois et les milieux ouverts ; cf. objectifs relatifs à l'habitat 6430, aux lisières forestières, aux habitats forestiers, aux prairies, étangs et cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois; présence d'arbres à cavité, de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou déperissant et d'arbres à cavités; présence d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée absence d'un éclairage dérangeant; passages en dessous et au-dessus de l'infrastructure routière et ferroviaire disponibilité de gîtes dans les bâtiments et souterrains protection des gîtes existants et créer ou aménager de nouveaux gîtes dans les bâtiments et souterrains, en particulier ceux dont la présence de chauves-souris est avérée dont notamment: <ul style="list-style-type: none"> Rouge-Cloître, Prieuré (grenier), ferme (caves), cave souterraine à l'arrière de la ferme; glacière ancienne propriété d'Huart; Jardin Massart: ancien dévidoir; parc Tournay-Solvay: glacière et caves du château; domaine des Silex: ancien garage; caves de l'ancien château du Clos des Chênes; souterrains sous la drève de Lorraine, le Ring R0 et la ligne de chemin de fer 161 en forêt de Soignes; souterrains construits spécifiquement pour les chauves-souris dans le cadre de l'élargissement de la ligne de chemin de fer 161 en Forêt de Soignes ; bois de la Cambre: souterrain.
Murin de Brandt, Vespertilion à moustaches, Myotis de Natterer, Oreillard commun, Oreillard gris, Pipistrelle pygmée	<i>Myotis brandtii</i> <i>Myotis mystacinus</i> <i>Myotis nattereri</i> <i>Plecotus auritus</i> <i>Plecotus austriacus</i> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien des populations existantes. si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation progressive d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage ; limitation des sources lumineuses dans les zones de gagnage ; limitation des sources lumineuses le long des routes de vol cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ; 	<ul style="list-style-type: none"> cfr. partie "Chauves-souris en général" plus haut appliquer les mesures générales relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ; garantir le maintien des connexions de vol connues entre la Forêt de Soignes et les étangs dans le reste de la ZSC I (vallée de la Woluwe).
Vespertilion de Daubenton, Noctule, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius	<i>Myotis daubentonii</i> <i>Nyctalus noctula</i> <i>Nyctalus leisleri</i> <i>Pipistrellus nathusii</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien des populations existantes. si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat des espèces par une restauration écologique des étangs, zones marécageuses et mares présentes ; maintien ou restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage ; réaliser une bonne qualité de l'eau, surtout dans les zones de gagnage limitation des sources lumineuses dans les zones de gagnage ; limitation des sources lumineuses le long des routes de vol ; cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ; 	<ul style="list-style-type: none"> cfr. partie "Chauves-souris en général" plus haut appliquer les mesures générales relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430
Sérotine, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl	<i>Eptesicus serotinus</i> <i>Pipistrellus pipistrellus</i> <i>Pipistrellus kuhlii</i>	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, maintien des populations existantes. si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat des espèces par le maintien ou la restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage. cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ; cf. objectifs pour le hanneton commun 	<ul style="list-style-type: none"> cfr. partie "Chauves-souris en général" plus haut appliquer les mesures générales relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ;

Putois	<i>Mustela putorius</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par la conservation et la restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains, y compris des pelouses, et des éléments linéaires du paysage ; • mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce dans la ZSC I ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6510, 6430, 9160 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; • assurer le maintien de la diversité des proies potentielles • présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes routes à forte circulation qui traversent la ZSC I.
Belette	<i>Mustela nivalis</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par la conservation et la restauration d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains, y compris des pelouses, et des éléments linéaires du paysage ; • mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce dans la ZSC I ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6510, 6430, 9130, 9160 9120 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; • assurer le maintien de la diversité des proies potentielles • présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes routes à forte circulation qui traversent la ZSC I.
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150, 6430 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, roselières etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierre bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce. • caractère naturel des berges et du lit du cours d'eau.
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6430 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'une végétation herbacée haute et dense tels que ourlets forestiers, roselières, mégaphor-biotes diverses et prairies de fauche ; • présence d'abri pour l'hiver ; • présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par le maintien ou la restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de clairières temporaires et/ou permanentes en Forêt de Soignes • protéger les environs des arbres qui portent les nids de la pression récréative et de la destruction ; • présence d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification.
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par le maintien ou la restauration des habitats appropriés pour le repos et l'alimentation de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de zones de phragmites en rubans le long des berges ou plus étendu tout en laissant une zone d'eau libre suffisante.
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par le maintien ou la restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6430, 9120, 9130, 9160 et 9190 	<ul style="list-style-type: none"> • présence, au sein des massifs forestiers, de zones ouvertes telles que clairières ou jeunes plantations ; • présence d'arbres isolés dans les zones ouvertes ; • présence des zones forestières à sous-bois bien développé sur des sols frais à humide ; • présence des zones de tranquillité en période de nidification ; • maintien de clairières ; • faible densité en sanglier.
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par le maintien ou la restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6430 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de zones ouvertes à végétation herbacée dense pourvues de quelques buissons. • présence d'une végétation herbacée haute et dense tels que ourlets forestiers, roselières, mégaphor-biotes diverses et prairies de fauche ; • présence de lisières à manteau arbustif et ourlet herbacé dense dans les clairières et en lisière forestière.

Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par le maintien ou la restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> • présence des roselières à phragmites en rubans le long des berges des étangs et cours d'eau ; • absence de modifications très importantes et rapides du niveau de l'eau pendant la période de nidification.
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par le maintien ou la restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3510, 6430, 9160 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de zones ouvertes à végétation herbacée dense pourvues de buissons et d'autres petits éléments paysagers. • présence de lisières à manteau arbustif et ourlet herbacé dense à grande ortie dans les clairières et en lisière forestière.
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par le maintien ou la restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6510 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de haies ou de gros massifs d'arbustes épineux indigènes, voire en replanter, en milieu semi-ouvert; • présence de biotopes urbains et éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois. • présence de zones ouvertes à végétation herbacée pourvues d'épais buissons, notamment d'espèces épineuses.
Fauvette grnette	<i>Sylvia communis</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce par le maintien ou la restauration des habitats appropriés pour le repos, l'alimentation et la reproduction de l'espèce ; • amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce 	<ul style="list-style-type: none"> • présence des haies ou des bouquets d'arbustes épineux indigènes, voire en replanter, le long de pâtures et des prairies de fauches; • présence des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce • améliorer progressivement la qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau. • au minimum maintenir, et progressivement améliorer des connexions entre les différentes populations d'amphibiens ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150, 6430, 9160 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et de plans d'eau ; • réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ; • densités de poissons faibles ou nulles ; • présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierre bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce • maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan en eau libre; • absence de populations de tortues exotiques.
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce • améliorer progressivement la qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau. • au minimum maintenir, et progressivement améliorer des connexions entre les différentes populations d'amphibiens ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150, 6430, 9160 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et de plans d'eau ; • réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ; • densités de poissons faibles ou nulles ; • présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierre bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce • maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan en eau libre; • absence de populations de tortues exotiques.

Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce • améliorer progressivement la qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau. • au minimum maintenir, et progressivement améliorer des connexions entre les différentes populations d'amphibiens ; • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 3150, 6430, 9160 et 91E0 	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et de plans d'eau ; • réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ; • densités de poissons faibles ou nulles ; • présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierre bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce • maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan en eau libre; • absence de populations de tortues exotiques.
Sphinx de l'épilabe	<i>Proserpinus proserpina</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir voir améliorer ses principaux habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> • protéger les zones humides; • éviter l'assèchement ; • présence des prairies fleuries.
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6510 	<ul style="list-style-type: none"> • présence de prairies fleuries sur sols pauvres ; • présence des plantes hôtes de l'espèce.
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration qualitative de l'habitat de l'espèce • conservation ou (re)développement de zones ouvertes à végétation herbacée dense pourvues de quelques buissons. • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 6510 	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir ou développer des zones ouvertes herbacées pourvues de haies et de bouquets d'arbustes épineux indigènes; • présence des plantes hôtes de l'espèce ; • présence des biotopes urbains et éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ;
Listère à feuilles ovales	<i>Neottia ovata</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9160, 91E0 et 6430. 	<ul style="list-style-type: none"> • protéger les stations de cette orchidée, et canaliser le public.
Epipactis à fleurs pendantes	<i>Epipactis phyllanthes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • cf. objectifs de conservation relatifs aux habitats 9120, 9130 et 9160. 	<ul style="list-style-type: none"> • protéger les stations de cette orchidée, et canaliser le public.
Orchis de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • assurer une gestion adéquate des zones où pousse cette espèce. 	<ul style="list-style-type: none"> • protéger les stations de cette orchidée, et canaliser le public.
Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • assurer une gestion adéquate des zones où pousse cette espèce. 	<ul style="list-style-type: none"> • protéger les stations de cette orchidée, et canaliser le public.
Orchis négligé	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • assurer une gestion adéquate des zones où pousse cette espèce. 	<ul style="list-style-type: none"> • protéger les stations de cette orchidée, et canaliser le public.

Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • assurer une gestion adéquate des zones où pousse cette espèce. 	<ul style="list-style-type: none"> • protéger les stations de cette orchidée, et canaliser le public,
Lycopode en massue	<i>Lycopodium clavatum</i>	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum, maintien des populations existantes. • si possible, développement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • assurer une gestion adéquate de la zone où pousse cette espèce. 	<ul style="list-style-type: none"> • protéger les stations de cette plante, et canaliser le public,

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 avril 2016 portant désignation du site Natura 2000 – BE1000001 : « ZSC I : La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe Complexe Forêt de Soignes - Vallée de la Woluwe ».

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

R. VERVOORT,

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Mme C. FREMAULT,

La Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Environnement.